

Communauté de communes



# L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

Accusé de réception en préfecture  
077-247700644-20260526-44-2026\_D-DE  
Date de télétransmission : 28/05/2026  
Date de réception préfecture : 28/05/2026

## SEANCE DU MARDI 26 MAI 2026

**N° 44-2026**

**Objet : Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Vu l'avis favorable du comptable public en date du 30 janvier 2026,

Vu la délibération N° 43-2026 adoptant le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant que le résultat du Compte Financier Unique de 2025 fait apparaître un résultat excédentaire de la section d'investissement de **1 047 832,33 €** et un résultat excédentaire en section de fonctionnement de **3 358 858,81 €**,

Considérant qu'au regard des résultats antérieurs reportés en fonctionnement et en investissement et de la part affectée à l'investissement, le résultat de clôture 2025 se présente de la manière suivante :

Un solde déficitaire de la section d'investissement de :	303 475,90 €
Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de :	4 364 536,44 €

Considérant que, par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître un solde positif des restes à réaliser de **537 919,46 €**,

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

**Article unique :** Affecte les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025, comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Compte 002 - Excédent reporté (recettes)	1 681 140,35 €

<b>Section d'investissement</b>	
Compte 001 - Excédent reporté (dépenses)	303 475,90 €
Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé (recettes)	2 683 396,09 €

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

25 voix POUR.

2 ABSTENTIONS : Mme VIDAL Mélanie et M. VANACKER Morgann.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 27 mai 2026.

Le Président,  
**Jonathan WOFYSY**



1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-huit heures et trente-et-une minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt mai s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

### Étaient présents :

Mesdames FRANCOUAL Anne, GUESMI Samia, LABRUYERE Oriana, LACOSTE Bernadette, MORGADO Corinne, SANTIN Audrey, TONNOIR Véronique, TRÂN Vanessa, VALENTE Sabrina, VIDAL Mélanie et Messieurs COLLON Stéphane, COULOUMY Christophe, GIRAUD Frédéric, GRANNONIO Yves, IZARD Stéphane, LADJICI Gamal, LAROUSSE Jonas, MARTIN Eric, MORIN Yannick, PRUVOT Thierry, SOARES Marc, TREDANIEL Clément, VANACKER Morgann, WOFYSY Jonathan.

### Étaient représentés :

Madame RIBREAU-STABILE Sophie pouvoir à Monsieur COULOUMY Christophe  
Monsieur BOUSQUET Philippe pouvoir à Madame SANTIN Audrey.  
Monsieur DOUKALI Abdelaziz pouvoir à Monsieur TREDANIEL Clément.

### Étaient absents excusés :

Mesdames DIACONU Marina et INGLEZAKIS Manon.  
Monsieur DARMON Charles.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN Audrey a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **24**

Membres excusés et représentés : **3**

Membres absents non représentés : **3**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur WOFYSY Jonathan, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 15 avril 2026.